



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du mercredi 25 mai 2016

La séance du Conseil d'Administration de la régie des eaux de Venelles s'est ouverte le mercredi 25 mai 2016 à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur le Président du Conseil d'Administration, Alain QUARANTA, en l'Hôtel de Ville de Venelles.

- **Etaient présents à cette réunion** : Alain QUARANTA, François LANGLET, Françoise WELLER, Marie SEDANO, David THUILLIER, Jean Marc MANZON, Alain SAUCOURT, Pierre ROUSSET, Jean Philippe DALES

- **Pouvoirs** : **DE** : Philippe DOREY **A** : François LANGLET
DE : Eric PAILLART **A** : Alain QUARANTA
DE : Patrick HUMBERT **A** : Alain SAUCOURT

- **Etait absent** : Jean Louis MARTINEZ

*
* *

Monsieur Alain QUARANTA déclare la séance ouverte. Il constate que 9 administrateurs sur 13 sont présents. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. Monsieur Alain QUARANTA déclare que le Conseil d'Administration est réuni pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

I : DELIBERATIONS

1. *Compte de gestion 2015 – Budget de l'eau potable*
2. *Compte de gestion 2015 – Budget de l'assainissement collectif*
3. *Compte administratif 2015 – Budget de l'eau potable*
4. *Compte administratif 2015 – Budget de l'assainissement collectif*
5. *Affectation du résultat 2015 – Budget de l'eau potable*
6. *Affectation du résultat 2015 – Budget de l'assainissement collectif*
7. *Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable*
8. *Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif*

II : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Alain QUARANTA demande s'il y a des remarques sur le dernier procès-verbal figurant avec la convocation.

Aucune remarque n'est formulée, le procès-verbal du 10 mars est adopté à l'unanimité.

Monsieur Alain QUARANTA propose Monsieur David THUILLIER comme secrétaire de séance.

Monsieur David THUILLIER, qui accepte d'être secrétaire de séance, est élu à l'unanimité.

I : DELIBERATIONS

1. Compte de gestion 2015 – Budget de l'eau potable

Aucune question n'est formulée.

La délibération n°1 est votée à l'unanimité.

2. Compte de gestion 2015 – Budget de l'assainissement collectif

Aucune question n'est formulée.

La délibération n°2 est votée à l'unanimité.

3. Compte administratif 2015 – Budget de l'eau potable

Monsieur Jean Marc MANZON demande à quoi correspondent les 190 k€ de restes à réaliser.

Madame Isabelle CAVAILLER répond qu'il s'agit essentiellement de l'intégration des travaux du Centre Aquatique pour lesquels la maîtrise d'ouvrage a été transférée à la commune, pour 180 k€. Des reliquats des chantiers réalisés par l'entreprise RAZEL BEC (avenue de la Grande Bégude et rue des Piboules) pour 7 600 € et par l'entreprise GUIGUES (Venelles – le – Haut) pour 1 200 € ainsi qu'une mission de maîtrise d'œuvre du cabinet TRAMOY pour 1 500 € sont également intégrés dans ces restes à réaliser.

Monsieur David THUILLIER fait constater une erreur d'écriture dans le texte de la délibération.

Madame Isabelle CAVAILLER prend note de la correction à apporter.

La délibération n°3 est votée à l'unanimité.

4. Compte administratif 2015 – Budget de l'assainissement collectif

Madame Isabelle CAVAILLER précise les restes à réaliser : 3 200 € de maîtrise d'œuvre sur les travaux de Venelles le Haut, 12 000 € pour l'entreprise GUIGUES (travaux 2015 à Venelles – le – Haut), 13 200 € pour l'entreprise RAZEL BEC (travaux 2014 avenue de la Grande Bégude et rue des Piboules), 300 000 € pour l'intégration des travaux à la STEP Sud, dans le cadre du marché pour le Centre Aquatique pour lequel la maîtrise d'ouvrage a été confiée à la commune.

La délibération n°4 est votée à l'unanimité.

5. Affectation du résultat 2015 – Budget de l'eau potable

Monsieur Pierre ROUSSET demande si les restes à réaliser des comptes de 2015 sont basculés sur le budget de 2016.

Madame Isabelle CAVAILLER répond par l'affirmative, pour que les travaux engagés en 2015 puissent être payés en 2016 sans pour autant amputer les crédits votés au budget primitif 2016.

La délibération n°5 est votée à l'unanimité.

6. Affectation du résultat 2015 – Budget de l'assainissement collectif

Monsieur Pierre ROUSSET demande si les travaux de construction de la station d'épuration nord sont prévus en 2016 et quel est le coût estimé.

Monsieur Max BARIGUIAN répond que les travaux ne sont pas prévus pour 2016 car le PLU n'est pas encore voté, cependant des dépenses sont prévues pour ce projet, notamment pour les études de maîtrise d'œuvre ainsi que des diagnostics écologiques sur site. Le coût estimé pour l'ensemble des travaux et missions annexes est de 3,3 M€, dont une partie devrait apparaître dans le budget 2017.

Monsieur Pierre ROUSSET constate qu'en tenant compte des provisions sur le budget assainissement de l'ordre de 1 M€, il faudra emprunter environ 2 M€ et demande si des subventions sont envisageables pour le financement de ce projet.

Monsieur Max BARIGUIAN répond qu'il ne faut pas attendre grand-chose de l'Agence de l'Eau, environ 300 k€, à l'heure actuelle, on ignore avec le passage à la Métropole si d'autres subventions pourront être obtenues. Le reste sera emprunté.

Monsieur Jean Marc MANZON demande s'il est possible d'avoir un comparatif de l'affectation des résultats avec les années précédentes.

Monsieur Max BARIGUIAN répond par l'affirmative.

La délibération n°6 est votée à l'unanimité.

7. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur Pierre ROUSSET demande pour quelles raisons le rendement du réseau a diminué.

Monsieur Max BARIGUIAN répond qu'effectivement, il a constaté dans le courant de l'année une augmentation des achats d'eau au Canal de Provence. Il pensait que cela venait d'une augmentation des consommations mais les volumes facturés à la relève de fin d'année ont été inférieurs à ce qui était escompté. Avec le changement de prestataire en début d'année, une campagne de recherche de fuite sur l'ensemble de la commune a été effectuée. Elle a permis de mettre en évidence de nombreuses fuites (14) dont la réparation s'est vue de façon significative dès mi - février sur les achats d'eau brute. La campagne de recherche de fuite de l'année 2015 due par le prestataire précédent, la SEM, n'a vraisemblablement pas été faite de façon sérieuse. La perte d'eau est estimée à environ 70 000 m³ soit 28 à 30 k€ qui seront réclamés à la SEM au titre des pénalités prévues dans le marché puisqu'ils avaient une obligation de résultat sur les rendements de réseau.

Monsieur Jean Marc MANZON demande si des recherches de fuite sont faites systématiquement et quel est le linéaire de réseau AEP.

Monsieur Max BARIGUIAN répond que depuis 2008, le marché de prestation de service impose chaque année une campagne de fuite sur 10 % du linéaire total du réseau, qui fait 57 km. Le prestataire a également une obligation de résultat sur l'Indice Linéaire de Perte, fixé à 4,5. L'IPL était de 4,42 en 2014 et est passé à 7,70 en 2015 à cause de ces fuites non détectées. Il ajoute qu'un débitmètre va être mis en place en entrée de la station de filtration des plaines afin d'effectuer des mesures comparatives avec le Canal de Provence car il met en doute le comptage du Canal de Provence sur la distribution d'eau brute.

Monsieur Pierre ROUSSET prend note et ajoute qu'il est possible à tout moment de comparer ponctuellement les débits par des opérations de rempotage.

La délibération n°7 est votée à l'unanimité.

8. Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Aucune question n'est formulée.

La délibération n°8 est votée à l'unanimité.

II : QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean Marc MANZON s'étonne de ne pas voir de délibération concernant le marché de travaux lancé en avril, pour lequel il a assisté à l'ouverture des plis et qui avait un caractère d'urgence pour les travaux de Venelles-le-Haut.

Monsieur Alain QUARANTA répond que sur les trois offres reçues, aucune entreprise n'a été retenue. La première a proposé un prix anormalement bas, les deux autres ont déjà travaillé sur Venelles et n'ont pas réalisé un travail satisfaisant. Il précise qu'il a assisté le jour même aux opérations de réception des travaux de réseau pour le Centre Aquatique, réalisés justement par l'une des entreprises candidates et que la reprise de la voirie n'était pas du tout satisfaisante, notamment parce que les bouches à clé et regards n'avaient pas été mis à la cote avant la pose de l'enrobé, enrobé qui devait être ocre et qui a déjà viré au blanc. Il ajoute que cela aurait pu éventuellement être acceptable s'il s'agissait d'une voie carrossable mais il s'agit d'un accès uniquement piétonnier, très fréquenté (200 000 personnes / an actuellement, probablement le double quand la piscine sera ouverte au public) et qui se doit d'être parfait.

Monsieur Jean Marc MANZON répond qu'il n'a pas été spécialement choqué par l'aspect visuel de cet enrobé et demande ce qu'il en est du troisième candidat, l'entreprise BRONZO.

Monsieur Alain QUARANTA répond que cette entreprise a réalisé les travaux de VRD pour la vidéosurveillance ainsi que les travaux de renouvellement de réseau de l'année précédente à Venelles-le-Haut et qui n'ont pas été satisfaisants. Pour le marché en question, 16 retraits de dossiers ont été effectués et seulement 3 offres ont été remises, il préfère par conséquent relancer le marché.

Monsieur Jean Marc MANZON demande s'il est possible de consulter le rapport d'analyse des offres. Il ajoute qu'il faut avoir des arguments solides à avancer lorsqu'on déclare un marché infructueux ou sans suite et demande quels seront les motifs invoqués aux différentes entreprises.

Monsieur François LANGLET répond que les aspects juridiques ont été étudiés.

Monsieur Alain QUARANTA ajoute qu'il est regrettable d'avoir à relancer ce marché d'autant qu'il était prévu de profiter de la période des congés scolaires d'été pour réaliser la deuxième tranche de travaux de renouvellement de réseaux à Venelles-le-Haut. Cependant, il pense qu'il est préférable de retarder ces travaux pour être sûr qu'ils soient de qualité.

Après ce sujet, Monsieur Max BARIGUIAN informe les Administrateurs que la régie vient de mettre en place le TIPI (Titre de Paiement par Internet). Jusqu'à présent, le paiement des factures ne pouvait se faire que par chèque ou par espèces directement au Trésor Public, il est désormais possible de payer en ligne avec une carte bancaire, via le site internet de la régie. Cette prestation a généré un coût global d'environ 2 000 €. L'information aux usagers sera donnée dans le Mot de la REVE, joint à la facture d'acompte du mois de juin.

Monsieur Max BARIGUIAN porte, par ailleurs, à la connaissance des Administrateurs que ses nombreuses plaintes pour vol d'eau auprès de la gendarmerie ont porté leurs fruits. Le directeur de l'une des entreprises, contre laquelle il avait porté plainte récemment, a été convoqué à la gendarmerie pour audition, prise de photos et relevés d'empreintes.

Madame Marie SEDANO demande comment ces entreprises s'y prennent pour voler de l'eau, et si ces cas sont nombreux.

Monsieur Max BARIGUIAN répond qu'ils utilisent des clés spéciales pour ouvrir les poteaux incendie. Il s'agit notamment d'entreprises de curage de réseau qui remplissent leurs camions citernes, d'entreprises de nettoyage de façade, etc. Il ajoute que la commune également se sert pour remplir la balayeuse au lieu d'utiliser les poteaux incendie SCP du cimetière ou du Parc des Sports.

Monsieur Jean Marc MANZON demande le coût des recherches de fuites.

Monsieur Max BARIGUIAN répond que c'est de l'ordre de 30 ou 40 centimes par mètre linéaire, et qu'il confirmera ce point ultérieurement à Monsieur Jean Marc MANZON.

La date du prochain Conseil d'Administration n'a pas est fixée.

La séance est levée à 19h30.